

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE**

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-M-297-1**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 23 mars 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2021-M-297-1, modifiante le Règlement 2020-M-297 décrétant un programme de valorisation commerciale afin d'encourager et de stimuler le développement économique du secteur centre-ville.

Le présent règlement a pour objet :

- de stimuler la valorisation commerciale à l'égard du secteur composé des zones Cv 226, CV 239 et CV 240 sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts ;
- Le programme se termine le 31 décembre 2021.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 23 mars 2021 » ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3242.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 25 mars 2021.

Me Stéphanie Allard, greffière